Département de l'**Eure** **SÉANCE 7 DU 04/11/2026– DB04**
Arrondissement des **ANDELYS**
Canton de **LOUVIERS - NORD**
MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 30 octobre 2026
Date d'affichage : le 30 octobre 2026
Nombre de conseillers : en exercice : 15
Présents : xx
Votants : xx
Dont pouvoir (s) : xx

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX LE 4 NOVEMBRE A 20 HEURES 30, LE CONSEIL MUNICIPAL LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI À LA SALLE DU CONSEIL, EN SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR JÉRÔME BOURLET DE LA VALLÉE, MAIRE.

ETAIENT PRÉSENTS : MESDAMES ET MESSIEURS JÉRÔME BOURLET DE LA VALLÉE, LAETITIA SANCHEZ, ANNE BERICHI, FREDERIC BESNARD, JEAN-LUC ENJALBERT, LAURA VOLLAIS, PHILIPPE LAMOT, ELODIE PAILLER, SYLVIE PAUTHIER, MAXIME LECARDINAL, SOPHIE FONTAINE, BERNARD LEBOEUF, DANIEL JUBERT.

POUVOIRS DE: CHANTAL QUERNIARD A DANIEL JUBERT

ABSENT-E-S EXCUSÉ-E-S:, ELODIE DESABAYE; CHANTAL QUERNIARD,

FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: ANNE BERICHI

PANIER DES ANCIENS - 2026

Compétent pour traiter les dossiers relatifs à l'action sociale, afin de maintenir et renforcer le lien social et la convivialité avec les anciens, le conseil municipal, en accord avec l'UCA, propose de nouveau cette année d'offrir un « panier de Noël » aux habitant.es qui ont eu ou auront 75 ans en 2026.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Anne BERICHI, deuxième adjointe, qui explique que lors de la dernière réunion avec l'Union des Commerçants et Artisans (UCA), il a été proposé de procéder de la façon suivante :

- La valeur du panier serait de 20 € TTC par personne répartis à 50% entre produits alimentaires et non-alimentaires ;

- S'y ajouteraient une plante d'une valeur unitaire de 1.20€ TTC et une serviette d'une valeur unitaire de 1.00€ TTC ;

Le budget prévisionnel maximal de cette opération serait d'environ 2 400 € TTC ; ce montant est prévu au budget. Cette opération a coûté 1470.00€ en 2024 et 780.00€ en 2025.

La distribution du panier sera faite en mains propres auprès d'une population bénéficiaire estimée à 106 personnes ;

Après avoir entendu l'exposé d'Anne BERICHI et après délibération, l**e conseil municipal avec xx voix POUR, xx voix CONTRE et xx ABSTENTION décide de valider cette opération « Panier des Anciens 2026)**

Pour extrait certifié conforme au registre.

Jerôme BOURLET DE LA VALLÉE

Maire

Monsieur le maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :

BROUILLON